

Questions orales

M. Pepin: Je dis que ce n'est pas encore chose faite. Je pense que cette expansion aura lieu au début des années 90. D'ici là, et c'est là la chose importante, un certain nombre de mesures seront prises, par exemple l'élargissement du canal Welland en différents endroits de manière à permettre le passage de deux navires, sans compter l'amélioration du système par l'utilisation d'appareils électroniques. On a modifié la tarification en faveur des navires longs. Par conséquent, pour répondre à l'utilisation croissante du canal Welland, on améliore progressivement les installations.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ**LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES PAR LES MÉDECINS**

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question fait suite à celles qu'a posées le chef de mon parti au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'honorable représentante vient de nous dire, pour la première fois, qu'elle a modifié la position au gouvernement fédéral; en effet, au lieu de supprimer la surfacturation, celui-ci semble vouloir désormais se contenter d'exercer un contrôle. Puis-je demander au ministre quelle est la position du gouvernement fédéral? Va-t-il supprimer ou contrôler les dépassements d'honoraires?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le député fait une erreur dans la première partie de sa question. L'objectif du gouvernement est toujours le même; c'est celui qu'il a fait connaître au public, aux différentes parties en cause ou, disons, aux différents joueurs. Il vise à renforcer le programme d'assurance-maladie en tirant au clair les cinq normes ou conditions de base prévues dans la loi depuis plus de vingt ans. Le gouvernement a toujours poursuivi cet objectif. Deux de ces conditions, c'est-à-dire l'accessibilité à l'assurance-maladie et son caractère universel, semblent doublement menacées depuis trois ans environ, et nul ne peut feindre de l'ignorer, par les dépassements d'honoraires et les tickets modérateurs. Nous en avons tenu compte dans les négociations qui ont commencé hier par une réunion très constructive en vue de surveiller ce genre de choses. Notre but est de renforcer l'assurance-maladie.

● (1440)

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, en tentant de renforcer le régime d'assurance-maladie, le ministre se rappellera-t-elle qu'elle a dit il y a moins d'un mois au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales que si on permet d'exiger le paiement d'honoraires supplémentaires de ceux qui n'ont pas les moyens de payer, on revient à la période antérieure au régime et ce dernier perdra très vite sa raison d'être.

Le ministre peut-elle nous dire—et je lui saurais gré de me répondre sans détours—si le gouvernement songe à déroger à une vieille attitude en tolérant le dépassement des honoraires, ou trouvera-t-il un moyen d'y remédier?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Bien sûr, madame le Président, c'est toujours ce que j'ai dit et continuerai de dire partout au Canada.

Je suis contre le dépassement des honoraires. J'ai souvent expliqué au critique néo-démocrate en matière de santé qui semble ne pas comprendre comment le système fonctionne, que le ministre fédéral ne peut interdire le dépassement des honoraires pas plus qu'un ministre provincial ne peut le faire si les médecins menacent de déménager dans d'autres provinces. Voilà le problème. Nous l'avons envisagé avec réalisme hier et je suis heureuse du résultat des entretiens. Je me demande toujours pourquoi le député joue avec les mots. Nous voulons que le régime reste universel et nous allons y parvenir car c'est un programme que tous les Canadiens savent apprécier.

* * *

LA MAGISTRATURE**LES ATTESTATIONS DE MORALITÉ DONNÉES PAR LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL**

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le solliciteur général nous dira-t-il si en écrivant les lettres au sujet d'Arrindell et d'English sur sa papeterie de solliciteur général, il croyait que la teneur de ces lettres ne serait jamais communiquée à un juge?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, la lettre révèle très nettement que j'offrais mon témoignage aux avocats qui pouvaient l'utiliser comme ils le jugeraient bon, y compris devant le tribunal.

L'APPLICATION DES DIRECTIVES MINISTÉRIELLES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme le solliciteur général a maintenant dit qu'il avait écrit les lettres avec l'intention qu'elles soient communiquées au tribunal, peut-il nous dire comment il peut trouver sa façon d'agir compatible avec la directive du premier ministre que voici:

... aucun membre du cabinet ne pourra communiquer avec un magistrat au sujet de toute affaire dont il est saisi ... ?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Le premier ministre a répondu à cette question hier mais, selon moi, cette directive s'applique aux entretiens officieux entre des membres du cabinet et des juges et non pas aux témoignages rendus formellement devant un tribunal.

* * *

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE**L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ PAR L'HYDRO-ONTARIO**

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a trois semaines, en réponse à une question, celui-ci m'a informé que la décision de l'Office national de l'énergie de permettre à l'Hydro-Ontario d'exporter aux États-Unis de l'électricité émanant de sa centrale de Nanticoke serait examinée par le cabinet. Je demande au premier ministre si cela a été fait et, dans l'affirmative, si le gouvernement a décidé d'annuler la décision de l'ONE jusqu'à ce qu'il ait reçu de l'Hydro-Ontario une garantie satisfaisante qu'elle a l'intention d'installer à cette centrale un mécanisme capable de réduire sensiblement les émanations qui sont à l'origine des pluies acides.